

## RIAO-RDC exige une enquête internationale après le mort d'une autre villageois aux mains des gardes industrielles de la PHC LOKUTU

RIAO-RDC | 24 avril 2021

### RIAO-RDC exige une enquête internationale après le mort d'une autre villageois aux mains des gardes industrielles de la PHC LOKUTU

#### COMMUNICATION DE PRESSE DE RIAO RDC

Le réseau d'information et d'Appui aux ONG nationales RIAO RDC en sigle est encore révolté à ce jour de l'indifférence que montre les politiques publiques congolaises malgré ses efforts de dénonciation des différentes violations de droits de l'homme, des massacres, du harcèlement, de tortures, arrestations illégales et injustes, coups et blessures volontaires et assassinat que subis ses citoyens sur sa propre terre, par la société PHC FERONIA RDC.

En effet, après l'assassinat cruel de monsieur Joël IMBANGOLA en Juillet 2019, les prédateurs de PHC FERONIA/KKM sans être inquiété, continuent de perpétrer les infractions sur le sol congolais et ce en complicité avec les agents de la police congolaise en détachement dans ses plantations PHC FERONIA/KKM au Congo à savoir : la plantation de LOKUTU dans la province de la Tshopo ; la plantation de YALIGIMBA dans la province de la Mongala ainsi que celle de BOTEKA dans la province de l'Equateur.

Il s'agit de Monsieur MANU EFOLAFOLA qui aurait été jeté dans le fleuve Congo sous menotte par les policiers et gardes industrielles de la PHC LOKUTU. Il a subi tout type de torture en plein pirogue dont la famille a brisé le silence en saisissant RIAO RDC après plusieurs intimidations de l'agresseur principal, ses manipulations et ses menaces de morts. La famille est encouragée par les multiples manifestations des communautés ainsi que les plaidoyers et autres actions de la part de RIAO RDC et de ses partenaires internationales.

Il faut signalé que le cas de Manu EFOLAFOLA est précédé par **l'assassinat de manière cruelle** de M. Blaise MOKWA au mois de février 2021 par les gardes industrielles sous le commandement de M. King PIKA, chargé de sécurité de PHC/Feronia/KKM à Lokutu.

Nous signalons également que 12 derniers leaders communautaires des villages Mindua, Bolesa et Mwingi sont détenus et abandonnés à leur triste sort dans la prison de Yangambi depuis mars 2021. Ils croupissent dans la misère la plus noire (sans latrine, pas de nourriture, etc.).

Pour sa part, sans se laisser décourager par l'indifférence des autorités nationales, le RIAO RDC attend par cette nouvelle sonnette d'alarme, une implication ferme du Président de la République et Chef de l'Etat pour la mise en place d'une commission d'enquête internationale afin de lutter contre l'impunité, les infractions et les différentes violations de droits de l'homme en RDC.

Nous recommandons aux autorités congolaises et aux responsables des banques de développement occidentales qui financent PHC/FERONIA /KKM ainsi qu'à tout leur gouvernement respectif de s'impliquer pour la libération de nos 12 leaders communautaires et de réparer les préjudices causées.

Nous recommandons à la communauté internationale de diligenter une enquête internationale à Lokutu dans le territoire de Basoko dans la Province de la Tshopo en République Démocratique du Congo.

*La réponse du conseil de la société PHC (17 juin 2022):*

*Cet article, au contenu similaire au précédent, reproche également à ma cliente divers actes de massacres, harcèlements, tortures, arrestations illégales et injustes, coups et blessures volontaires et assassinats. Comment PHC, qui n'est investie d'aucune autorité de police, aurait-elle pu commettre des actes qui sont directement liée à l'activité de la police ? Selon cet article, les « prédateurs de PHC » sont notamment accusés de perpétrer des infractions sur le sol congolais avec la complicité des agents de la police congolaise. Il y est cependant indiqué que Monsieur EFOLAFOLA aurait subi des actes de tortures avant d'être jeté dans le fleuve Congo avec des menottes par des policiers. L'article impute dans le même temps ces faits à ma cliente, ce qui est absurde et contradictoire. Ma cliente conteste ces allégations et précise ce qui suit concernant le décès de Monsieur EFOLAFOLA (dont le vrai nom serait en réalité Emmanuel NDJOMBO): Dans la nuit du 7 au 8 février 2020, un cambriolage a eu lieu dans le centre de loisirs de l'entreprise. De nombreux biens ont été volés ; amplificateur, flash disque, microphone, antenne et décodeur chanel plus, rallonge, équipement de tennis, 22 chaises, tabourets et tables en plastique, casseroles et autres ustensiles de cuisine. Le lendemain du cambriolage, une plainte a été déposée par PHC auprès de la police, et le Procureur a ordonné à l'auditeur militaire de Lokutu de mener une enquête. Suite à ces investigations, plusieurs coupables ont été identifiés et deux d'entre eux ont été arrêtés. La plupart des biens volés ont été récupérés. La direction de Lokutu a accepté d'aider la police à transférer les deux prisonniers, M. Emmanuel Ndjombo et M. Libendele, au tribunal de Yangambi, en prêtant la pirogue motorisée de PHC. Le transfert a eu lieu le 13 février 2020 et c'est pendant ce transfert que l'incident s'est produit. Le commandant de la police a expliqué que le prisonnier a voulu s'échapper et a sauté dans le fleuve. La police a essayé de l'attraper, mais sans succès. Le conducteur du canoë motorisé, M. Mbenga Tsolo Tsolo, a confirmé la version de la police. PHC a été informée de l'accident le 19 février 2020 lors d'une discussion avec le commandant de police. La famille a alors accusé la police d'avoir jeté le prisonnier dans la rivière. L'équipe locale de PHC a rencontré la famille pour discuter et, comme PHC a démontré qu'elle n'était pas liée à la situation, la famille a déposé plainte contre la police. L'article impute également l'assassinat de Monsieur MOKWA qui a eu lieu au mois de février 2021 aux gardes sous le commandement de Monsieur PICA, chargé de la sécurité de PHC. Or, la sécurité de ma cliente était sous-traitée à cette époque, en telle sorte que sa responsabilité ne peut aucunement être engagée. M. Blaise MOKWE serait décédé plusieurs jours après avoir été interpellé par la société à qui ma cliente a sous-traité ses opérations de sécurité. Le gouverneur et le procureur ont été saisi du dossier et des enquêtes ont été menées. Ma cliente n'a pas jusqu'à présent obtenu les résultats de ces enquêtes, sachant qu'elle n'est pas citée comme suspecte.*

---

#### URL to Article

<https://farmlandgrab.org/post/30263>

#### Source

RIAO-RDC

#### Links in this article

[1] <https://farmlandgrab.org/30142>